

# La lettre de *Job-Appart*

**« On ne voit bien qu'avec le cœur. L'essentiel est invisible pour les yeux »  
Antoine de St Exupéry**

**Mai 2018**

Mes amis, Marc a quitté Job.

Mettre quelques mots sur la vie de Marc n'est pas suffisant pour exprimer ce que Marc nous a apporté.

Il est né dans le nord, à Lille en 1951. Ses parents sont décédés quand il était enfant. C'est le premier abandon.

Sa grand-mère l'élève avec sa petite sœur pendant quelque temps. Elle n'y arrive plus. Elle le confie à l'orphelinat et garde la petite sœur. Marc ne comprend pas pourquoi. Il gardera une grande colère contre sa grand-mère et sa sœur. Et Il refusera de la regarder quand elle passait devant les grilles de l'orphelinat pour voir comment il allait. Il s'est pacifié il y a qlq mois.

C'est un deuxième abandon.

A l'orphelinat il s'occupe des petits, il les change et quand ils font des bêtises, Marc se dénonce à leur place et il subit les sanctions... à leur place. Je me suis interrogé sur ce comportement et je suis arrivé à la conclusion que Marc inconsciemment se punissait de ne pas avoir été assez aimable pour que sa grand-mère puisse le garder...

Le jour de ses 21 ans, sa majorité, Marc est obligé de quitter l'orphelinat.

C'est un troisième abandon.

Pendant 6 mois il vit de petits boulots puis il rencontre des routards et les suit, dans ses tribulations il rencontre aussi des gitans qui le nourrissent contre beaucoup de travail et il apprend à rempailler des chaises ...

Pendant 25 ans il mène une vie d'errance, d'alcool, 5 à 6 litres de vin ou plus par jour . Puis il arrive à l'Isle sur la Sorgue en 1997. Il vit dans le cimetière, il a planté sa tente au-dessus d'un trou. Là au moins je suis tranquille me dit Marc. Il a un point d'eau et les agents municipaux tolèrent sa présence.

Puis c'est la rencontre avec Job, un petit oiseau qui va et qui vient. Son désir de venir à Job nécessite un arrêt de l'alcool, des soins, de laisser son chien et son couteau. Il dormait dans le foyer d'urgence en attendant son départ en centre de soins. Les nuits ont été parfois chaudes.

Il a même sorti son couteau menaçant et je me rappelle lui avoir dit / rentre ton couteau tu vas faire peur à quelqu'un...je l'avais échappé belle...



Il part en soins nous lui gardons sa chambre. Il fait le choix d'abandonner sa vie d'errance pour rentrer dans la famille de JOB...et pour une fois c'est son choix.

Marc s'adapte bien, trouve sa place, il marche avec nous, fait du vélo avec nous, et souvent il ne connaît pas ses limites. Nous le récupérons déshydraté, plus ou moins délirant voulant mourir au bord de la route et désirant qu'on le laisse là.

Marc s'attache à l'équipe et à Marie Jo. C'est vrai que Marc a son caractère, il est souvent grincheux...mais il a un cœur d'or. Il ne supporte pas l'injustice et il me le fait sentir si je suis un peu trop cool avec les nouveaux.

Marc est un croyant à la façon de Marc, comme Jésus doit l'aimer. C'est vrai qu'il va à la messe parfois en retard, avançant dans l'allée centrale en faisant trainer ses chaussures, en faisant un grand geste d'amitié au prêtre pendant l'élévation...c'est Marc et nous l'aimons comme cela.

C'est vrai que la lecture de l'évangile (Matthieu 25) d'aujourd'hui traduit ce que nous essayons de vivre à Job. Mais Marc est parti.

Et enfin de compte c'est Marc qui nous a évangélisé, car en regardant Marc ... c'est Jésus que l'on voit...

*La lettre de Job: Directeur de la publication et rédacteur en chef: Jean Louis Andreani. Collaboratrice: Marie Jo Frauciel Roudil*

---

**Pour faire un don.**

A retourner à Job Appart' : 7 rue du Dr Jean Roux 84800 L'Isle sur la Sorgue : 0616134959

Nom ou désignation : -----

Prénom : -----

Adresse : -----

C.P/ville : -----

Téléphone : -----

@mail : -----

**Votre don peut être déductible de vos impôts (Reçu de dons aux œuvres CERFA N°11580\*02).**

Pour l'aide aux personnes en difficultés, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 75 % des sommes versées, limitées à 526€. Si vous versez plus de 526€, la fraction supplémentaire à ce montant sera automatiquement ajoutée au montant des dons à des associations d'utilité publique ou à des organismes d'intérêt général ouvrant droit à réduction au taux de 66 % du revenu imposable.

Si vous désirez faire un virement (régulier ou ponctuel) un RIB peut être envoyé par mail ou par courrier

